

DEC 17/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 juin 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 juin 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 17/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice

E 13241



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 juin 2018
(OR. en)**

10433/18

FIN 496

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	22 juin 2018
Destinataire:	Madame Marinela PETROVA, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 17/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice
--------	--

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 17/2018.

p.j.: DEC 17/2018



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 19

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2018

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière	CE	-20 000 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise	CE	11 000 000,00
--	----	---------------

ARTICLE - 19 03 02 Soutien à la non-prolifération et au désarmement	CE	9 000 000,00
---	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 06/06/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	42 086 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	42 086 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	72 510,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	42 013 490,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	22 013 490,00
7 Prélèvement proposé	20 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	47,52 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/06/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Compte tenu des opérations d'assistance macrofinancière (AMF) en préparation, aucune nouvelle opération d'AMF comportant une part de subventions, à l'exception des 10 millions d'EUR affectés à l'AMF à la Géorgie, ne sera adoptée cette année, ce qui signifie que 31,5 millions d'EUR en crédits d'engagement sont disponibles sur la ligne budgétaire 01 03 02 relative aux subventions octroyées au titre de l'AMF. Il est proposé d'utiliser ces crédits pour renforcer à la fois la politique étrangère et de sécurité commune (DEC 17 – 20 millions d'EUR) et la ligne budgétaire de l'instrument de financement de la coopération au développement relative à la migration et à l'asile (DEC 18 – 11,5 millions d'EUR).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise

b) Données chiffrées à la date du 06/06/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	149 130 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	149 130 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	75 436 932,64
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	73 693 067,36
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	84 693 067,36
7 Renforcement proposé	11 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	7,38 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	5 961 801,67
2 Crédits disponibles à la date du 06/06/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

L'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne de décembre 2013 précise, au point 24, que: «Si, au cours de l'exercice, le montant du chapitre "PESC" du budget est insuffisant pour faire face aux dépenses nécessaires, le Parlement européen et le Conseil cherchent d'urgence une solution, sur proposition de la Commission, en tenant compte de l'article 3 du règlement CFP et du point 10 du présent accord.»

La programmation du budget de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est entièrement fixée cette année, conformément à l'agenda et aux priorités politiques du Conseil, un certain nombre de missions et d'autres actions étant en préparation au-delà du budget actuel. Les prévisions jusqu'à la fin de l'année, fondées sur les informations les plus récentes concernant les besoins, font apparaître qu'il manquera 32 millions d'EUR par rapport au budget disponible. Après prise en compte du montant de crédits inutilisés qui devrait être récupéré sur les missions et autres actions (12 millions d'EUR), un renforcement de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé pour le chapitre 19 03 relatif à la PESC.

En particulier, pour la ligne budgétaire 19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise, un renforcement de 11 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé pour les raisons suivantes:

- au cours de l'année 2017, une nouvelle mission de conseil de l'Union européenne (EUAM) a été lancée en Iraq pour un montant initial de 14 millions d'EUR jusqu'en octobre 2018. Le même montant était initialement prévu pour 2018. Il est cependant apparu en cours d'exercice qu'un montant supplémentaire de 6 millions d'EUR (soit 20 millions d'EUR au total) serait nécessaire en 2018 pour financer le renouvellement du mandat à compter d'octobre 2018, et notamment pour couvrir les coûts élevés en matière de sécurité,
- les États membres examinent actuellement le lancement, dans les prochains mois, d'une nouvelle initiative au titre de l'article 28 du TUE en faveur du Yémen. Les besoins de financement devraient s'élever à 5 millions d'EUR.

II.2

a) Intitulé de la ligne

19 03 02 - Soutien à la non-prolifération et au désarmement

b) Données chiffrées à la date du 06/06/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	20 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	10 380 376,06
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	9 619 623,94
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	18 619 623,94
7 Renforcement proposé	9 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	45,00 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	25 487,92
2 Crédits disponibles à la date du 06/06/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

L'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne de décembre 2013 précise, au point 24, que: «Si, au cours de l'exercice, le montant du chapitre "PESC" du budget est insuffisant pour faire face aux dépenses nécessaires, le Parlement européen et le Conseil cherchent d'urgence une solution, sur proposition de la Commission, en tenant compte de l'article 3 du règlement CFP et du point 10 du présent accord.»

La programmation du budget de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est entièrement fixée cette année, conformément à l'agenda et aux priorités politiques du Conseil, un certain nombre de missions et d'autres actions étant en préparation au-delà du budget actuel. Les prévisions jusqu'à la fin de l'année, fondées sur les informations les plus récentes concernant les besoins, font apparaître qu'il manquera 32 millions d'EUR par rapport au budget disponible. Après prise en compte du montant de crédits inutilisés qui devrait être récupéré sur les missions et autres actions (12 millions d'EUR), un renforcement de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé pour le chapitre 19 03 relatif à la PESC.

Sur la ligne budgétaire 19 03 02, en particulier, un renforcement de 9 millions d'EUR en crédits d'engagement est requis, compte tenu des ambitions croissantes du Conseil concernant des projets dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

Les projets en préparation dans ce domaine vont déjà au-delà du budget voté de 20 millions d'EUR. Des besoins supplémentaires ont été définis, par exemple pour des projets dans les domaines suivants:

- la lutte contre la prolifération et le trafic d'armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions, ainsi que leur impact sur le continent américain, que doit mettre œuvre l'Organisation des États américains,
- la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans les États arabes, que doit mettre en œuvre la Ligue des États arabes,
- le soutien à la mise au point d'une stratégie fondée sur le genre pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre partout dans le monde, en accordant une attention particulière aux enfants, aux adolescents et aux jeunes et à la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies), la mise en œuvre devant en être assurée par le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA).

Cela portera le montant total des besoins pour cette ligne à 29 millions d'EUR.